

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le trente du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en  
Préfecture le

3 OCT. 2022

#### Etaient présents

Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "TERRITOIRES RÉGION PLEINE NATURE"**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1 ;

Vu l'arrête préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Anancy » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente du Grand Anancy ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 relative à la stratégie de développement économique du Grand Anancy ;

Considérant que le tourisme est le deuxième pilier de l'économie locale et que ce secteur connaît de profondes mutations ;

Considérant que le Grand Annecy doit accompagner cette mutation grâce à une transition vers un tourisme durable ;

Considérant que la pratique des sports et loisirs de nature est un atout primordial du territoire et un axe stratégique du schéma de développement touristique durable du Grand Annecy ;

## **Présentation**

Le Grand Annecy souhaite être reconnu en tant que Territoire Région Plein Nature. Cette dénomination désigne une destination touristique organisée qui développe une offre touristique complète ciblée sur la pratique des sports et loisirs de nature. Cette stratégie s'inscrit dans l'élaboration du schéma de Développement Touristique Durable 2021-2026, initié par le Grand Annecy.

## **Contexte**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fait du tourisme une priorité régionale inscrite dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 et un secteur d'activité déterminant de compétitivité et d'attractivité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de répondre à l'enjeu de développement de la Pleine nature, tout en renforçant la dynamique collective initiée depuis plusieurs années, la Région met en place un nouvel Appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires structurés voulant prétendre à être reconnus comme Territoires Région Pleine Nature.

Le Grand Annecy, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, a fait du tourisme le deuxième pilier de l'économie locale et à afficher sa volonté d'accompagner ce secteur dans sa transition vers un tourisme durable.

A ce titre, le Grand Annecy a initié en 2021 l'élaboration d'un Schéma de développement touristique durable pour la période 2021-2026.

## **Schéma de Développement Touristique Durable 2021-2026**

Les enjeux fondamentaux de ce schéma reposent sur quatre objectifs :

- équilibrer les retombées économiques, le bien-être des personnes et les conséquences environnementales ;
- mettre en place une gestion organisée du tourisme prenant en considération l'ensemble des acteurs ;
- accompagner les professionnels et visiteurs dans une démarche d'amélioration qualitative et durable des pratiques ;
- accompagner l'adaptation des pratiques des professionnels et des visiteurs aux conséquences du changement climatique

Afin d'élaborer le plan d'action de ce schéma, le Grand Annecy a missionné le bureau d'étude ATEMIA dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et a organisé une série d'ateliers en 2022 afin de recenser les attentes et les besoins de l'ensemble des parties prenantes (socio professionnels, visiteurs et habitants).

De cette concertation a découlé une proposition de plan d'action se déclinant en quatre axes stratégiques.

Parmi ces quatre axes, figure la volonté de conforter la filière *outdoor* en tant que moteur différenciant de l'attractivité et de la notoriété du Grand Annecy.

## **Reconnaître le Grand Annecy comme Territoire Région Pleine Nature**

Les partenaires privilégiés du Grand Annecy sur les enjeux des sports et loisirs de pleine nature sont : l'Office de Tourisme du lac d'Annecy, Outdoor Sports Valley (OSV), le collectif avec les Sources du Lac et les Aravis Annecy Mountains, le Semnoz, Alpes Bivouac et Takamaka.

En collaboration avec ces partenaires, le Grand Annecy coordonne, pour son schéma de développement touristique durable, une série d'actions opérationnelles visant à mieux structurer et organiser le territoire et les sites de pratique liée aux sports et loisirs pleine nature. Ces actions sont détaillées dans un plan de financement annexe.

Ces actions visent à développer une offre touristique complète ciblée sur la pratique des sports et loisirs de nature accessible à tous et à reconnaître le Grand Annecy comme Territoire Région Plein Nature.

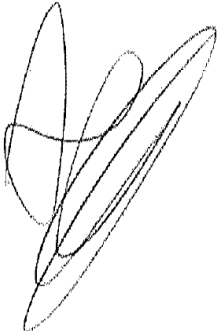
#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la candidature du Grand Annecy pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région visant à reconnaître le Grand Annecy comme un Territoire Région Pleine Nature ;
- d'acter le partenariat avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre de manière opérationnelle la stratégie de développement touristique basée sur les sports et loisirs de nature.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.